

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE479

présenté par

Mme Laurence Dumont, M. Potier, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Après l'alinéa 64, insérer l'alinéa suivant :

La France promet, dans le cadre de la mise en œuvre de chacune des priorités sectorielles de sa politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités, l'enregistrement des naissances et la mise en œuvre d'états civils fiables.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à affirmer le rôle structurant de l'enregistrement des naissances et de la mise en place d'états civils fiables dans la politique d'aide publique au développement de la France.

L'effectivité et l'efficience à moyen et long terme de la politique de la France dépendent de la capacité des états bénéficiaires à enregistrer les faits d'état civil et à tenir un état civil fiable.

Il est donc impératif que la France promeuve dans l'ensemble de ses actions un volet lié à l'état civil et à l'accompagnement des états.

C'est la raison pour laquelle cet amendement propose de créer un alinéa liminaire précisant que la France promet pour chaque priorité sectorielle un volet enregistrement des naissances.